



**Liquidité :** Dans certaines circonstances, la vente des investissements du fonds peut s'avérer difficile en raison d'une faible demande sur les marchés, dans ce cas le fonds peut ne pas être en mesure de minimiser la perte découlant de ces investissements.

**Commission de performance :** La structure de la commission de performance du fonds peut se traduire par le versement d'une commission de performance, même si la croissance prévue des actifs nets du fonds n'est pas atteinte.

**Contreparties du fonds :** Le fonds peut subir des pertes lorsque les parties avec lesquelles il négocie ne peuvent pas honorer leurs obligations financières.

**Monnaie de la catégorie couverte :** La valeur de votre investissement peut chuter en raison des variations des taux de change entre la monnaie de votre catégorie d'actions et la monnaie de base du fonds. Des efforts seront déployés afin d'essayer de protéger la valeur de votre investissement contre de telles variations, mais il se peut qu'ils ne soient pas fructueux.

Pour plus de précisions sur les risques liés à un investissement dans le fonds, veuillez vous reporter aux sections intitulées « Facteurs de risque » dans le prospectus de base et « Profil de risque » dans le supplément du fonds.

## Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	aucun
Frais de sortie	aucun
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (frais d'entrée) et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué (frais de sortie).	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2,27 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
<b>Commission de performance:</b> 15 % par an de : tout rendement obtenu par la catégorie d'actions ou l'un ou l'autre des Conseillers délégués du fonds qui serait supérieur à la valeur précédente la plus élevée, plus 4 % par an. Lors du dernier exercice du fonds, clos le 30 juin 2020, aucune commission de performance n'a été versée.	

Les frais que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

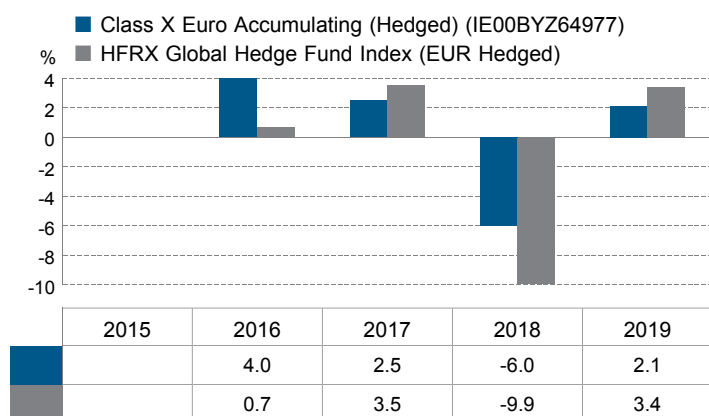
Les frais d'entrée et de sortie indiqués correspondent au montant maximal pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas, vous payez moins. Vous devriez consulter votre conseiller financier à ce sujet.

Le montant des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice clos en juin 2020. Il peut varier dans le temps.

\* Il se peut que les commissions de surperformance relatives à la performance de l'un ou de plusieurs des Conseillers délégués soient à verser par le fonds de l'un ou de plusieurs des Conseillers délégués, quand bien même la Valeur liquidative du fonds n'aurait pas augmenté ou aurait diminué.

Pour de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter les sections « Commissions et frais » du prospectus de base et du supplément du fonds.

## Performances passées



Le fonds a été lancé le 25 août 2015 et la catégorie d'actions a émis des actions pour la première fois le 16 décembre 2015.

Les performances passées ont été calculées en EUR.

La performance tient compte des commissions et des frais dus par le fonds, mais ne tient pas compte des frais d'entrée ou de sortie pouvant être dus.

La performance passée ne constitue pas une indication fiable des performances futures et elle peut ne pas se répéter.

De plus amples informations sur les performances du compartiment sont disponibles sur [www.leggmason.com/global](http://www.leggmason.com/global).

## Informations pratiques

**Dépositaire:** State Street Custodial Services (Ireland) Limited

**Informations supplémentaires pour les investisseurs suisses :** Le Représentant en Suisse est FIRST INDEPENDENT FUND SERVICES AG., Klausstrasse 33, 8008 Zurich, Suisse et l'Agent de paiement en Suisse est NPB Neue Privat Bank AG, Limmatquai 1/am Bellevue, 8024 Zurich, Suisse. Des exemplaires des Statuts, du Prospectus, des Documents d'information clé pour l'investisseur et des rapports annuel et semestriel de la Société sont disponibles gratuitement auprès du représentant suisse.

**Informations complémentaires:** Des informations supplémentaires sur le fonds (y compris le prospectus, le supplément, les rapports et comptes et la politique de rémunération) peuvent être obtenues en anglais, gratuitement et sur simple demande adressée à l'Agent administratif: State Street Fund Services (Ireland) Limited, 78 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande et sur [www.leggmason.com/global](http://www.leggmason.com/global).

**Publication du prix:** Le tout dernier prix des actions est publié sur [www.leggmason.com/fund-prices](http://www.leggmason.com/fund-prices).

**Législation fiscale:** Le fonds est soumis à la législation fiscale et à la réglementation irlandaises. Selon votre pays de résidence, cela peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez consulter votre conseiller financier.

**Déclaration de responsabilité:** La responsabilité de Legg Mason Investments (Ireland) Limited ne peut être engagée que sur la seule base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

**Structure:** Legg Mason Alternative Funds ICAV est un véhicule de gestion collective d'actifs de droit irlandais (« ICAV »). L'ICAV est une structure à compartiments multiples dans la mesure où il est créé pour fournir divers compartiments, chacun représentant un portefeuille d'actifs. L'actif et le passif des différents compartiments sont ségrégués en vertu de dispositions légales de l'actif et du passif des autres compartiments.

**Conversion entre Fonds:** Vous pouvez demander l'échange des actions du fonds contre des actions d'une autre catégorie du même fonds ou une autre catégorie d'un autre fonds de Legg Mason Alternative Funds ICAV, sous réserve de certaines conditions (voir « Échanges d'Actions » dans le prospectus). Le fonds lui-même ne prélève pas de commission de conversion pour l'échange d'actions d'un fonds contre des actions de la même catégorie d'un autre fonds ou contre des actions d'une catégorie différente du même fonds. Toutefois, il se peut que certains courtiers facturent une commission de conversion. Veuillez vous adresser à votre courtier à ce sujet.

Legg Mason Alternative Funds ICAV est agréé en Irlande et réglementé par la Banque centrale d'Irlande. Legg Mason Investments (Ireland) Limited est agréé en Irlande et réglementé par la Banque centrale d'Irlande.

Le présent document d'information clé pour l'investisseur est exact au 21/07/2020.